

# DÉCLARATION DU RÉPONDANT DE RÉGIME RELATIVE À L'ASSURANCE-VIE COLLECTIVE

**Directives** • Le répondant de régime présente la Demande d'adhésion au régime collectif et toutes les demandes de modification d'assurance qui ont été conservées.  
• Le demandeur remplit et présente la *Déclaration du demandeur relative à l'assurance-vie collective*.

Nom de la personne décédée				<input type="checkbox"/> Participant de régime <input type="checkbox"/> Personne à charge
Date de naissance		Date de décès		
Nom du régime				
Numéro de police collective	Numéro de certificat	Numéro de division	Numéro de classe	
Règlement demandé : <input type="checkbox"/> Vie _____ \$ <input type="checkbox"/> Vie supplémentaire/facultative _____ \$				
<input type="checkbox"/> Mort accidentelle _____ \$ <input type="checkbox"/> Rente de survie _____ \$				

**Si la personne décédée est le participant de régime, veuillez fournir les renseignements suivants :**

Profession	Date d'embauche
Dernier jour de travail	Raison du départ
Rémunération au dernier jour de travail	
Signature et titre	Date
Nom en caractères d'imprimerie	Adresse courriel
Adresse postale	Numéro de téléphone

**Veuillez retourner le formulaire dûment rempli à l'adresse suivante :**

Indemnités Vie, Client collectif  
La Great-West, compagnie d'assurance-vie  
60 rue Osborne N  
Winnipeg MB R3C 1V3

Ou

Par courriel : [grouplifebenefits@gwl.ca](mailto:grouplifebenefits@gwl.ca)  
Par télécopieur : 204 946-8783

**Qui doit remplir la Déclaration du demandeur relative à l'assurance-vie collective**

Sommes dues payables à la ou aux personnes suivantes :					
Bénéficiaire adulte	Bénéficiaire mineure ou n'ayant pas la capacité juridique nécessaire, résidant au Québec	Bénéficiaire mineure ou n'ayant pas la capacité juridique nécessaire, résidant à l'extérieur du Québec	Demandeur incapable de gérer ses finances	Succession	Succession au Québec lorsqu'il n'y a aucun testament
1 ou 2	2 ou 3 ou 4	2 ou 4	5	6	7
1. Bénéficiaire 2. Fiduciaire (copie des documents sur la fiducie requise) 3. Tuteur légal ou curateur (copie du jugement requise) 4. Tuteur par nomination judiciaire des biens du bénéficiaire (copie de l'ordonnance du tribunal requise)			5. Représentant légal du demandeur (copie du jugement requise) 6. Représentant légal de la succession 7. Héritiers légaux		

**Documents requis à l'égard de la Déclaration du demandeur relative à l'assurance-vie collective (les copies sont acceptées à moins d'indications contraires)**

Assurance-vie de base et supplémentaire	Assurance-vie de base et supplémentaire supérieure à 100 000 \$ – au Québec	Assurance-vie de base et supplémentaire – à l'extérieur de l'Amérique du Nord	Assurance-vie facultative	Garantie Mort accidentelle	Rente de survie	Assurance libérée	Prestations d'assurance supérieures à 100 000 \$ payables à la succession – au Québec	Prestations d'assurance supérieures à 100 000 \$ payables à la succession – à l'extérieur du Québec
1 ou 2	9	14	2	1 ou 2 et 3, 4	1 ou 2 et 5, 6, 7	1 ou 2 et 8	9, 10 et 11 ou 12	1 ou 2 et 13
1. Certificat de décès ou attestation de décès du directeur des funérailles 2. Certificat de décès du médecin traitant – M63(f) 3. Rapport de police ou rapport d'accident en milieu de travail 4. Rapport du médecin examinateur, rapport du coroner ou rapport d'autopsie 5. Certificat de mariage ou déclaration sous serment pour confirmer l'union de fait 6. Certificat de naissance de tous les survivants admissibles 7. Déclaration du Régime de pensions du Canada ou du Régime de rentes du Québec (RPC ou RRO) relative aux prestations aux survivants, le cas échéant 8. Certificat d'assurance original, si possible				9. Acte de décès au Québec (complet) – document émis par le Directeur de l'état civil du Québec 10. Certificat de recherche testamentaire émis par la Chambre des notaires et le Barreau du Québec 11. Testament notarié ou olographe accompagné du jugement ou des minutes 12. Déclaration des héritiers légaux, s'il n'y a aucun testament 13. Testament notarié et lettre d'homologation ou certificat de nomination à titre de fiduciaire de la succession ou lettres d'administration 14. Certificat de décès original ou copie certifiée par un notaire du certificat de décès				